

L'APPU

POUR
LES PROCHES
AIDANTS

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Mémoire

présenté à la Commission des relations aux citoyens

Examen des activités

du Fonds de soutien aux proches aidants d'aînés

23 septembre 2014

Chaudière-Appalaches

« Région Amie des proches aidants »

Produit par :

L'Appui pour les proches aidants Chaudière-Appalaches, Téléphone : 418-253-1401
268, rue Assise, bur. 201, Vallée-Jonction QC G0S 3J0

Septembre 2014



Licence Creative Commons : Cette licence permet aux utilisateurs d'arranger et adapter le document à des fins non commerciales tant qu'on nous crédite en citant notre nom et que les nouveaux documents sont diffusés selon les mêmes conditions.

Mise en page : Le document a été mis en page avec la suite bureautique libre et gratuite LibreOffice.

Note : Par souci d'alléger le texte, le terme « proche aidant » désigne tout particulièrement la proche aidante ou le proche aidant d'une personne âgée dont l'incapacité compromet son maintien à domicile.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé

Présentateurs

INTRODUCTION5

PARTICULARITÉS DE LA RÉGION5

a. Un nombre croissant de proches aidants qui risquent l'épuisement

b. Chaudière-Appalaches : Région « Amie des proches aidants »

ACTION STRUCTURANTE DE L'APPUI CA6

a. Une implantation suscitant des résistances

b. Une force collective en croissance

POUR DE MEILLEURS SERVICES AUX PROCHES AIDANTS7

a. Investir de façon plus importante dans le soutien aux proches aidants

b. Adopter une approche inclusive : des services à tous les proches aidants

EN CONCLUSION9

Annexe 1 – Liste des projets financés par l'Appui Chaudière-Appalaches

Annexe 2 – Politique de développement et de reddition

Annexe 3 – Projet « Un répit pour moi »

Annexe 4 – Liste des membres de l'Appui Chaudière-Appalaches

RÉSUMÉ

L'Appui pour les proches aidants Chaudière-Appalaches (l'Appui CA) contribue au soutien des proches aidants de personnes âgées dont les incapacités peuvent compromettre leur maintien à domicile. Nous visons l'amélioration de leur qualité de vie par le développement de services de soutien et par la mobilisation des partenaires les soutenant.

Avant l'implantation de l'Appui CA en avril 2011, des organisations proches aidants se concertaient déjà dans le cadre d'un réseau constitué des quatre centres de santé et de services sociaux, de douze organismes communautaires locaux et régionaux et de huit coopératives de services à domicile qui offrent des services de soutien à 61 500 personnes, soit 20% de la population totale. En 2031, ces organisations devront répondre aux besoins de **83,000 personnes, une augmentation de 35%**. Pour leur permettre de mieux relever ce défi, l'Appui CA investit depuis 2013 plus de **730,000\$ par an** pour soutenir le développement de **21 projets de services** aux proches aidants d'ânés. Parmi ses réalisations, l'Appui CA finance pour un montant **184,000\$ par an un programme de services de répit** souple et adapté appelé « Un répit pour moi ». Il collabore aussi avec plus de **40 partenaires** pour favoriser le développement de services de qualité aux proches aidants. Aujourd'hui, l'Appui CA est reconnu par ses partenaires comme un acteur incontournable dans le secteur des proches aidants.

Pour que les organisations proches aidants de Chaudière-Appalaches puissent mieux répondre dans les prochaines années aux besoins des proches aidants d'ânés, l'Appui CA propose que le gouvernement :

1. **investisse de façon plus importante** dans le soutien aux proches aidants et, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, évite de couper dans les programmes de soutien à domicile;
2. modifie la Loi sur le Fonds de soutien aux proches aidants pour inclure une **approche dite inclusive** visant le soutien au développement de services de soutien à tous les proches aidants, tant les proches aidants des personnes âgées que des personnes atteintes d'incapacités physiques et mentales.

PRÉSENTATEURS

Marie-Claude Guay

Présidente de l'Appui CA

Directrice générale du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

Robert Dion

Directeur général de l'Appui CA

INTRODUCTION

Comme l'ensemble des Appuis régionaux du Québec, l'Appui pour les proches aidants Chaudière-Appalaches contribue au soutien des proches aidants de personnes âgées dont les incapacités peuvent compromettre leur maintien à domicile. Nous visons l'amélioration de leur qualité de vie par le développement de services de soutien et par la mobilisation des partenaires les soutenant.

En tout premier lieu, l'Appui Chaudière-Appalaches tient à remercier la Commission des relations avec les citoyens pour son invitation à participer aux audiences. Deuxièmement, l'Appui Chaudière-Appalaches veut saluer l'initiative du ministère des Aînés et de la Famille Chagnon qui ont établi un partenariat en 2009 pour créer le Fonds de soutien aux proches aidants d'aînés. Ce fut d'après nous un pas dans la bonne direction pour inscrire les proches aidants au cœur des préoccupations de la société québécoise.

Notre mémoire a comme objectif de démontrer que :

1. l'implantation de l'Appui CA a permis de mieux structurer les services aux proches aidants et ce, même si des organisations proches aidants se concertaient déjà pour répondre aux besoins des proches aidants;
2. des efforts supplémentaires devront être faits pour que l'Appui CA et ses partenaires puissent relever le défi de mieux répondre aux besoins croissants des proches aidants d'aînés.

PARTICULARITÉS DE LA RÉGION

a. Un nombre croissant de proches aidants qui risquent l'épuisement

Les données à la fois quantitatives et qualitatives sur la réalité vécue par les proches aidants révèlent que nous devons relever d'importants défis au cours des prochaines années pour leur assurer une meilleure qualité de vie. Les proches aidants peinent à offrir un soutien adéquat à leurs aînés, car généralement coincés entre les exigences du travail, la vie de famille et les soins à offrir à leurs parents¹. Cette situation les conduit rapidement à éprouver de la détresse et à vivre rapidement un épuisement. Les raisons sont nombreuses. Notons, entre autres, un manque de reconnaissance de leur rôle et une insuffisance de services de soutien. En Chaudière-Appalaches, Statistique Canada estimait en 2006 que le nombre de proches

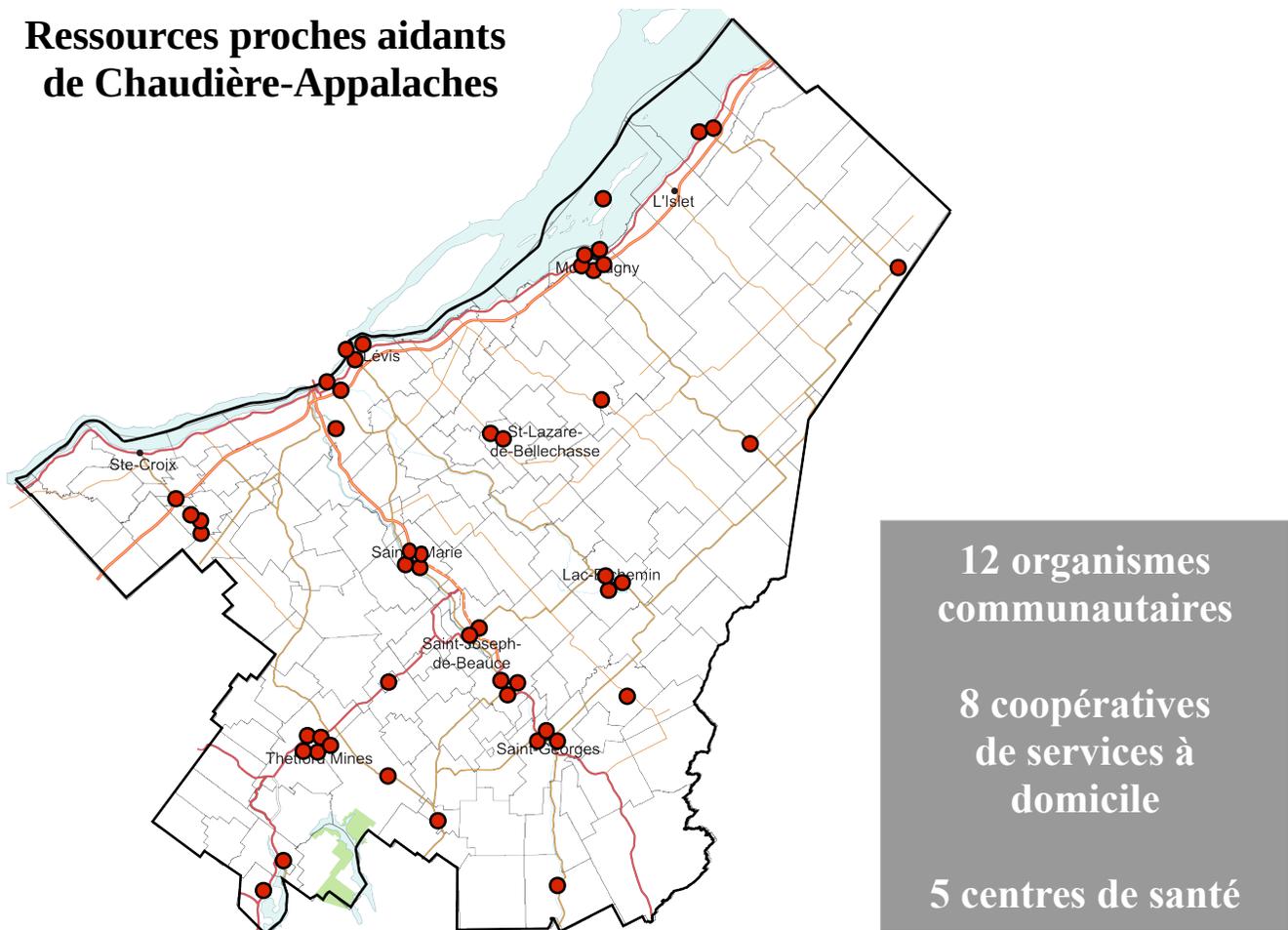


aidants était de 61,500 personnes, soit 20% de la population totale². En 2031, on estime que le nombre de proches aidants sera de 83,000 personnes, une augmentation de 35%.

b. Chaudière-Appalaches : Région « Amie des proches aidants »

Depuis la fin des années '80, un réseau de partenaires proches aidants s'est déployé dans tous les territoires de la région³. Des concertations locales et régionales se sont aussi mises en place pour coordonner les interventions des organisations proches aidants. Aujourd'hui, nous dénombrons, en plus des 5 centres de santé et de services sociaux, 12 organismes communautaires locaux et régionaux et 8 coopératives de services à domicile qui offrent directement des services de soutien à l'ensemble des proches aidants de la région, peu importe la maladie ou l'incapacité de la personne aidée (voir Carte ci-dessous).

Ressources proches aidants de Chaudière-Appalaches



ACTION STRUCTURANTE DE L'APPUI CA

a. Une implantation suscitant des résistances

L'Appui Chaudière-Appalaches voit le jour en avril 2011. Dans le contexte d'un réseau proches aidants déjà fortement développé, son implantation et son déploiement a évidemment suscité certains

questionnements. À certaines occasions, des tensions se sont vécues avec la Société de gestion mais aussi avec les partenaires de la région. Nous avons dû affirmer plus fermement d'un côté, le caractère spécifique de la région et, de l'autre, le rôle que nous pouvions jouer dans la région. Mais, au-delà de ces tensions inévitables, la Société de gestion et l'ensemble des partenaires de Chaudière-Appalaches se sont finalement entendus pour faire de l'implantation et du déploiement de notre organisation une réussite.

b. Une force collective en croissance

Avec le soutien de la Société de gestion et du réseau des Appuis, l'Appui Chaudière-Appalaches gère un fonds de près de 870 000\$ par an, dont plus de 80% (730,000\$) est affecté au financement de 21 projets de services (voir annexe 1). Depuis 2013, les objectifs de financement de services ont été atteints, soit engager 100% du budget de développement de services, couvrir 100% de la région (voir Carte des ressources à la page suivante) et participer au développement des services suivants : information, formation, soutien psychologique et répit. Pour assurer une gestion à la fois rigoureuse et respectueuse des défis que doivent relever ses partenaires, l'Appui Chaudière-Appalaches s'est doté de diverses politiques dont des politiques de gestion singulières (voir annexe 2). Parmi ses réalisations importantes, l'Appui Chaudière-Appalaches a mis sur pied un programme appelé « Un répit pour moi », qui soutient, pour un montant de 184,000\$ par an, le développement de services de répit souple et adapté à la réalité des proches aidants (voir annexe 3).

**21 projets
financés**

**Total :
730 000\$ / an**

**Mobilisation
de
40 partenaires**

En regard de la mobilisation des partenaires, l'Appui Chaudière-Appalaches collabore avec une quarantaine d'organisations (voir annexe 4). Aujourd'hui, l'Appui Chaudière-Appalaches est reconnu par ses partenaires comme un outil de développement déterminant et une force collective indéniable pour la région.

POUR DE MEILLEURS SERVICES AUX PROCHES AIDANTS

L'Appui Chaudière-Appalaches croit que des efforts supplémentaires devront être faits, tant par le gouvernement que la population en général, pour que les proches aidants de Chaudière-Appalaches voient une amélioration substantielle de leur qualité de vie.

a. Investir de façon plus importante dans le soutien aux proches aidants

Dans le contexte d'austérité budgétaire que nous traversons actuellement, nous espérons que le gouvernement ne songera pas à diminuer les fonds consacrés au soutien aux proches aidants. Ce serait

faire de fausses économies. Le développement de services de soutien aux proches aidants doit être vu comme des investissements et non pas comme des dépenses. Car, il est de notoriété publique que le coût brut d'une place en CHSLD est de l'ordre de 60,000\$ à 90,000\$⁴ par an par personne hébergée

**Soutien aux
proches aidants
un investissement
rentable**

tandis que les services de soins favorisant le maintien à domicile sont de l'ordre de 30,000\$⁵, une économie de 60,000\$ par an. Il est indéniable que l'État fera des économies substantielles en maintenant le niveau d'investissement dans les services de soins à domicile et de soutien aux proches aidants. Et il en fera encore plus s'il investit des fonds supplémentaires.

b. Adopter une approche inclusive : des services à tous les proches aidants

Les Appuis ont comme mission de soutenir le développement de services de soutien aux proches aidants d'aînés et ce en réponse à l'augmentation importante du nombre d'aînés. En 2009, c'était alors judicieux de prendre cette orientation. Mais, sur le terrain, l'ensemble des partenaires des Appuis adopte plutôt une approche dite inclusive en offrant généralement des services de soutien à l'ensemble des proches aidants.

En termes d'équité, d'efficience des interventions, de simplification des mécanismes de gestion, il serait tout à fait opportun que la Loi sur le Fonds de soutien soit modifiée pour y inclure cette approche plus inclusive. Lors des audiences de la Commission des Affaires sociales en 2009 sur le projet de loi créant le Fonds de soutien aux proches aidants, le Conseil des aînés du Québec et le Regroupement des aidants naturels du Québec avaient proposé cette approche inclusive. Lors des audiences de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'étude du Livre blanc sur l'assurance-autonomie, en novembre 2013, Madame Marguerite Blais, alors députée de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et porte-parole des aînés de l'opposition officielle, a soulevé cette perspective à la Société de gestion⁶.

**Approche inclusive
Pour tous les
proches aidants**

Les Appuis ont l'expertise pour assumer leur mission avec cette approche inclusive et soutenir tous les proches aidants, soit ceux d'aînés, ceux des personnes atteintes d'incapacités physiques et les proches aidants de personnes atteintes d'incapacité intellectuelle.

EN CONCLUSION

Malgré les questionnements suscités par la création du Fonds de soutien et le développement du réseau d'Appuis, l'Appui dans notre région est devenu une force collective pour l'ensemble de ses partenaires.

Pour l'avenir, il sera important que le gouvernement, par l'entremise de la Société de gestion, continue de soutenir et d'accompagner l'Appui Chaudière-Appalaches et ses partenaires proches aidants pour que nous puissions relever le défi de développer des services de qualité en quantité suffisante. Il en va de l'amélioration de la qualité de vie des proches aidants, de notre qualité de vie lorsque que vous et nous assumerons ce rôle social essentiel. Si nous tous réussissons à relever ce défi à l'échelle du Québec, nous pourrions finalement dire que la société québécoise est « amie des proches aidants ».

ANNEXE 1 – LISTE DES PROJETS FINANCÉS PAR L'APPUI CHAUDIÈRE-APPALACHES

En 2014, l'Appui Chaudière-Appalaches a atteint ses objectifs de financement de services, soit engager 100% du budget de développement de services, couvrir 100% de la région, développer 100% des 4 types de services.

	Organismes	Territoire	Période de financement (fin de l'année financière)		
			2013	2014	2015
1.	Association bénévole Beauce-Sartigan	Beauce-Sartigan	0	53 200	54 300
2.	Association de l'action volontaire Appalaches	Thetford	18 000	34 000	35 000
3.	CECB Montmagny-L'Islet - 1	Montmagny	0	47 000	48 500
	CECB Montmagny-L'Islet - 2	L'Islet	0	46 500	48 000
4.	Centre d'action bénévole Beauce-Etchemins	Robert-Cliche	0	28 000	29 500
5.	Concert'Action Beaulac-Garthby	Thetford	3 000	7 500	7 500
6.	Coop. de SAD Beauce-Nord - 1	Nouvelle-Beauce	4 750	9 750	10 000
	Coop. de SAD Beauce-Nord - 2	Robert-Cliche	5 000	9 750	9 750
7.	Coop. de SAD de l'Islet Nord-Sud	L'Islet	8 000	16 000	16 000
8.	Coop. de SAD de la MRC de Montmagny	Montmagny	8 250	16 250	16 250
9.	Coop. de SAD de la région de Thetford	Thetford	11 500	23 250	23 250
10.	Coop. de services Rive-Sud - 1	Bellechasse	7 750	15 750	15 750
	Coop. de services Rive-Sud - 2	Ville de Lévis	17 500	36 000	36 500
11.	Coop. de solid. de SAD Beauce-Sartigan	Beauce-Sartigan	10 750	21 250	21 250
12.	Coop. de solid. de SAD de Lotbinière	Lotbinière	7 000	14 000	14 000
13.	Coop. de solid. de SAD des Etchemins	Etchemins	6 750	13 500	13 500
14.	Lien-Partage	Nouvelle-Beauce	11 500	22 500	23 000
15.	MCDC-Projet MRC	Thetford	6 500	11 500	12 000
16.	MCDC-Projet régional	Région	0	14 500	16 000
17.	Nouvel Essor	Etchemins	0	39 000	40 000
18.	Regroup. des pers. aidantes de Lotbinière	Lotbinière	16 500	32 500	32 500
19.	Regroup. des proches aidants de Bellechasse	Bellechasse	18 500	36 500	37 000
20.	Service d'entraide Breakeyville - 1	Lévis/Ch.-Chaud.	0	24 800	52 300
	Service d'entraide Breakeyville - 2	Lévis/Desjardins	0	23 700	50 200
21.	Société Alzheimer Chaudière-Appalaches	Région	0	45 000	66 000
Total			161 250	641 700	728 050

CECB : Centre d'entraide communautaire bénévole

Coop. de SAD : coopérative de services à domicile

Coop. de solid. de SAD : coopérative de solidarité de services à domicile

MCDC : Megantic English-Speaking Community Development Corporation

Regroup. : Regroupement

ANNEXE 2 – POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET DE REDDITION

Politique de développement

S'inspirant de l'approche communautaire, quatre principes guident l'Appui Chaudière-Appalaches pour assurer un développement adéquat de sa mission mais aussi un enracinement harmonieux dans un milieu fier de ses particularités :

Préséance du qualitatif	Mettre les personnes et la qualité de vie au cœur de la gestion organisationnelle.
Modestie	Se développer en cherchant à rester modeste dans sa structure et ses actions et à ne pas prendre la place de ses partenaires.
Économie	Faire le plus possible avec les ressources déjà existantes et présentes dans le milieu afin que les ressources financières soient principalement dirigées vers le développement et la bonification des services aux proches aidants. L'utilisation des logiciels libres et des standards ouverts est aussi privilégiée.
Développement lent	Privilégier un développement qui prend le temps de soupeser les réels besoins et de bien identifier les enjeux.

Politique de reddition

L'Appui Chaudière-Appalaches a comme but de développer une reddition de comptes et d'activités équilibrée. En raison des responsabilités qui nous incombent, il va de soi que des règles rigoureuses de reddition de comptes doivent être établies. Mais ces règles sont fixées dans le respect de la pratique des intervenants qui offrent les services directs à la population. Un équilibre est recherché entre le temps que les intervenants doivent consacrer aux services et le temps nécessaire à la reddition de comptes. C'est dans cet esprit que l'Appui Chaudière-Appalaches s'est doté d'une politique équilibrée de reddition qui se base sur les principes suivants, soit une reddition :

- en correspondance avec les pratiques des autres bailleurs de fonds institutionnels;
- proportionnelle au financement offert;
- qui est utile à l'intervention;
- élaborée en co-construction;
- qui mobilise les partenaires.

ANNEXE 3 – PROJET « UN RÉPIT POUR MOI »

Dans le cadre d'une entente signée entre les centres de santé et des services sociaux (CSSS), les coopératives de services à domicile (coopératives SAD), la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches et l'Appui Chaudière-Appalaches, le programme « Un répit pour moi » vise, avec un budget de 170 000\$ par an, à soutenir le développement de services de répit adaptés aux proches aidants d'aînés et ce, à bas coût⁷. Plus particulièrement, ce programme :

1. s'adresse aux proches aidants d'aînés, plus particulièrement en début de parcours;
2. permet aux proches aidants de prendre du répit selon la fréquence, les plages horaires et les périodes qui leur conviennent, sans poser de conditions à leur présence ou non au domicile;
3. alloue aux proches aidants un minimum de 3 heures d'intervention jusqu'à un maximum de 48 heures par an;
4. coûte aux proches aidants 3 \$ de l'heure jusqu'à un maximum de 15 \$ par jour;
5. peut être offert en complémentarité avec les autres formules de répit;
6. se déploie en 4 étapes : information-référence, évaluation, prestation de service, suivi.

Information-référence

Durant la période d'implantation, aucune publicité pour faire connaître le projet n'est recommandée. Seuls les CSSS, les coopératives SAD et certains organismes proches-aidants sont désignés pour informer les proches aidants de l'existence du Projet. Pour la planification d'un service de répit, seuls les CSSS peuvent référer des proches aidants aux coopératives SAD. Après l'évaluation, les intervenants des CSSS font parvenir aux coopératives SAD les demandes de répit selon les procédures existantes.

Évaluation

Le CSSS de chaque réseau local de service est responsable de l'évaluation des demandes de répit, à partir des outils actuellement utilisés par les intervenants (ISO-SMAF ou autres). Dans le processus d'évaluation, les CSSS sont interpellés à traiter les demandes dans un délai de trois mois ou selon les critères de priorisation en cours.

Prestation de service

Pour planifier des services de répit, les proches aidants doivent prendre rendez-vous avec un intervenant d'une coopérative SAD. Ensemble, ils déterminent la fréquence, les plages horaires et les périodes du service de répit. Ces intervenants doivent s'assurer que le répit offert corresponde en grande partie au besoin de répit des proches aidants. Dans le processus d'offre de service de répit, les

coopératives SAD sont interpellées à traiter les demandes dans un délai d'une semaine et à fournir des accompagnateurs ayant la formation appropriée. Dans le cadre de la prestation de service touchant les clientèles avec des troubles cognitifs, la Société Alzheimer collabore à la sélection, à la formation et au soutien des employés des coopératives.

Suivi administratif

L'Appui Chaudière-Appalaches, partenaire financier, verse annuellement le budget nécessaire aux coopératives SAD pour réduire le coût des services de répit offerts aux proches aidants. Les CSSS et les coopératives SAD s'assurent du suivi administratif des demandes afin d'éviter les dépassements de budget. Les coopératives SAD doivent produire une reddition de comptes et d'activités selon les règles prévues à l'entente. L'Appui CA assure le suivi du projet avec tous les partenaires impliqués en portant une attention particulière au maintien du niveau de collaboration pour un développement harmonieux du projet.

ANNEXE 4 – LISTE DES MEMBRES DE L'APPUI CHAUDIÈRE-APPALACHES

Organisation

1. Agence de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
2. Agence Pair Beauce-Etchemins
3. AQDR Montmagny-L'Islet
4. AQDR secteur Beauce
5. Association bénévole Beauce-Sartigan
6. Association de l'action volontaire Appalaches
7. Baluchon Alzheimer
8. Carrefour des personnes âgées de Lotbinière
9. Centre d'action bénévole Beauce-Etchemin
10. Centre d'action bénévole Concert'Action Beaulac-Garthby
11. Centre d'entraide communautaire bénévole de Montmagny – L'Islet
12. Centre de santé et de services sociaux Alphonse-Desjardins
13. Centre de santé et de services sociaux de Beauce
14. Centre de santé et de services sociaux de la région de Thetford
15. Centre de santé et de services sociaux Montmagny-L'Islet
16. Centre de santé et de services sociaux des Etchemins
17. Club de l'amitié Charny
18. Conseil des aînés et retraités de la MRC des Appalaches
19. Coopérative de services à domicile Beauce-Nord
20. Coopérative de services à domicile de la MRC de Montmagny
21. Coopérative de services à domicile de la région Amiante
22. Coopérative de services à domicile des Etchemins
23. Coopérative de services à domicile L'Islet Nord-sud
24. Coopérative de services Rive-Sud
25. Coopérative de solidarité de services à domicile Beauce-Sartigan
26. Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière
27. Corporation de développement de la communauté d'expression anglaise de Mégantic
28. Entraide Solidarité Bellechasse
29. Fadoq – Thetford Mines
30. Fadoq Québec et Chaudière-Appalaches
31. Lien-Partage
32. MRC de la Nouvelle-Beauce
33. Nouvel Essor
34. Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière
35. Regroupement des proches aidants de Bellechasse
36. Service d'entraide de Breakeyville
37. Société Alzheimer Chaudière-Appalaches
38. Table de concertation des aînés de Beauce-Sartigan
39. Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches
40. Table des aînés de Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon
41. Télé-Surveillance Santé Chaudière-Appalaches

-
- 1 Voir l'article de Nadeau, Jacques, « La «génération sandwich» se sent coincée entre les besoins des enfants et des parents », *Le Devoir* [En ligne], (mercredi 13 août 2014). <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/415767/la-generation-sandwich-se-sent-coincee-entre-les-besoins-des-enfants-et-des-parents> (page consultée le 13 août 2014)
 - 2 Données extraites en page 19 du Portrait-diagnostic de l'Appui Chaudière-Appalaches. Voir CESS, « Rapport final. Portrait-diagnostic des services offerts aux proches aidants de Chaudière-Appalaches », Vallée-Jonction, Édition L'Appui CA, 2012, 153 pages.
 - 3 À la fin des années '80, est apparu dans la MRC de Lotbinière le tout premier regroupement de personnes aidantes au Québec : le Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière.
 - 4 voir le Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 sur les services d'hébergement.
 - 5 Données présentées par la première Ministre Marois en 2013. Martin Ouellet dans La Presse, « Les contribuables devront payer davantage pour les aînés, prévient Marois », 30 mai 2013, Québec.
 - 6 Voir le Journal des débats de la Commission de la santé et des services sociaux, Vol. 43 N° 54, Jeudi 7 novembre 2013. http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss-40-1/journal-debats/CSSS-131107.html#_Toc395693248

Le 7 novembre 2013, à la Commission de la santé et des services sociaux lors des consultations particulières sur le livre blanc sur la création d'une assurance autonomie, Mme Marguerite Blais, députée libérale, a posé la question suivante à M. Michel Boivin, directeur général de la Société de gestion L'Appui :

« Alors, on le voit déjà, que ce sera facile de faire en sorte que L'Appui et l'assurance autonomie, si ça voit le jour... qu'il y ait un travail complémentaire pour faire en sorte... du moins pour les aînés, parce qu'il n'y a pas d'Appui pour les personnes en situation de handicap, handicap physique ou intellectuel. Et moi, je pense qu'il serait temps de compléter ce réseau-là si on veut être égalitaires pour tous les groupes, puisque l'assurance autonomie va couvrir à la fois... Je ne veux pas vous dire que c'est vous qui allez prendre ça, là, mais il faudrait être égalitaires pour tous les groupes, que ce soit pour les trois groupes, là, aînés, déficiences physiques, intellectuelles, pour être en mesure d'offrir un service similaire. Est-ce que vous pensez que ça pourrait se faire? Est-ce que vous pensez que vous pourriez transférer votre modèle, vos connaissances et qu'on puisse mettre des Appuis pour ces autres groupes? »

- 7 Depuis 2009, les CSSS de Chaudière-Appalaches, la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches et les coopératives de soutien à domicile de la région collabore pour offrir un service de répit aux heures atypiques pour les proches aidants de personnes atteintes de maladie Alzheimer.